



COMPTE-RENDU DETAILLE

BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE MARNE CONFLUENCE

4 OCTOBRE 2017 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES

• COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. BERRIOS – Président de la CLE
SMAM	M. OUMARI – Président de la commission « Préservation des Milieux Naturels »
ABSENTS EXCUSES	
CHELLES	M. DILOUYA – Vice-Président de la CLE
NOISY LE GRAND	MME CLAVEAU – Vice-Présidente
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	M. BELL-LLOCH - Vice-Président de la CLE
CONSEIL DE PARIS	MME BARATTI-ELBAZ – Vice-Présidente de la CLE
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BEDREDDINE - Président de la commission « Eau dans l'aménagement urbain »
EPT GRAND PARIS SUD-EST AVENIR	M. DOUET – Président de la commission « Rivières de qualité pour le territoire »

▪ COLLEGE DE L'ETAT

MEMBRES PRESENTS	
AESN	MME PROUVE – Chargée de mission
DRIEE IDF – MIISEN PPC	MME GEROLIN – Police de l'eau
ABSENTS EXCUSES	
DRIEE IDF	MME CARNET - Service Eau Sous-Sols
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	M. MOSIMANN – Sous-Préfet de Nogent

• COLLEGE DES USAGERS

MEMBRES PRESENTS	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET – Président de la commission « Conciliation des Usages »
CD AVIRON 94	M. BARBARIN
ABSENTS EXCUSES	
ASSO RENARD	M. ROY
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. MARTINI

• Etaient également présents

VILLE DE PARIS	MME DELARBRE - Chargée de mission
CONSEIL DEPARTEMENTAL 93	M. BREUIL – Direction de l'eau et de l'assainissement – Chef de service
CONSEIL DEPARTEMENTAL 94	MME GOETSCHER – Direction des services de l'environnement et de l'assainissement – Chargée de mission
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – Animateur SAGE Marne Confluence
	MME BEYELER – Chargée de mission auprès du Président
	MME JANNE – Animatrice contrat
<u>Bureaux d'études :</u> ADAGE Environnement	M. LEGUY

Ouverture de la séance

M. BERRIOS (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 15h30 et rappelle l'ordre du jour.

POINT N° 1 : VALIDATION DU PROJET DE SAGE AJUSTE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE ET A SOUMETTRE A LA CLE

Voir diaporama présenté en séance.

M. BERRIOS (Président de la CLE) rappelle que l'enquête publique sur le projet de SAGE, qui a eu lieu entre le 18 avril et le 19 mai 2017, a abouti à un avis favorable sans réserves de la commission d'enquête. Trois recommandations ont été formulées dans les conclusions de la commission d'enquête, qui incitent notamment à améliorer la communication et l'information auprès des acteurs pour qu'ils s'approprient le SAGE. De plus, comme l'avait sollicité la Commission locale de l'eau (CLE) lors de la séance du 28 juin 2017, le projet de SAGE a été ajusté pour prendre en compte les remarques et propositions formulées lors de l'enquête publique. Quatre thèmes (eaux d'exhaures/rabattement de nappes, servitudes de marchepied, exception portuaire, risque inondation) ont fait l'objet d'une analyse et de discussions approfondies ces derniers mois, en particulier lors du comité de rédaction-relecture du SAGE qui a eu lieu le 7 septembre 2017. Les échanges ont permis d'aboutir à une rédaction équilibrée et satisfaisante.

M. OUMARI (SMAM) intervient à propos du projet d'élargissement de la Francilienne au niveau de Pontault-Combault. Il fait part de ses craintes liées aux possibles apports massifs d'eaux de ruissellement vers le Morbras, les travaux d'élargissement étant en cours alors que les bassins de stockage des eaux pluviales ne sont pas encore réalisés. Le projet impactant également une vaste prairie humide, des mesures compensatoires doivent être mises en place. Il indique que le SMAM va adresser un courrier à la Direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF) pour les alerter. Une copie sera adressée au Président de la CLE.

M. DEBARRE (animateur) indique avoir participé à une réunion sur le terrain en septembre avec le bureau d'études chargé de proposer les mesures compensatoires. Une réunion est prévue par la DIRIF avec différents partenaires dont le SAGE début décembre pour présenter les aménagements prévus et répondre aux questions.

Le Bureau valide le projet de SAGE à soumettre à l'adoption de la CLE.

POINT N° 2 : PLAN PAYSAGE - PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA STRATEGIE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) présente dans les grandes lignes le Diagnostic du plan de paysage : familles d'enjeux, découpage du territoire en secteurs portant différents potentiels paysagers. Il présente également les premiers éléments de la Stratégie à savoir la formulation d'objectifs de qualité paysagère territorialisés. Ces résultats se sont notamment appuyés sur 3 ateliers réalisés au cours de l'année 2017, ainsi que d'autres outils (bibliographie, visites, sorties terrain, plateforme Carticipe...) Suite à l'approbation du diagnostic et des objectifs de qualité paysagère par la CLE, le travail va porter sur la formulation du plan d'action. La finalisation de l'étude est envisagée vers la fin du 1^{er} trimestre 2018.

Une rubrique dédiée à la démarche Plan de paysage a été créée sur le site internet du SAGE : <http://www.sage-marne-confluence.fr/Plan-paysage-Marne-Confluence>

MME PROUVE (AESN) témoigne de la forte mobilisation lors des ateliers auxquels elle a pu participer. Il s'agit d'une démarche originale pour l'Agence de l'eau, qu'elle souhaite pouvoir valoriser par la suite. Le paysage traduit un attachement au local, aux différents patrimoines. La démarche est tournée sous l'angle de la participation, associative notamment. Il faut faire en sorte de la tourner aussi vers les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme.

M. OUMARI (SMAM) remarque que la question de la transversalité est importante mais va être compliquée à activer.

MME PROUVE (AESN) confirme que c'est un point important. Elle remarque également que lorsqu'il y a la possibilité de se retrouver pour les acteurs, il y a une forte demande, ce qui paraît encourageant.

M. BERRIOS (Président de la CLE) note que le Plan de paysage contribue à une prise de conscience. Il faudra réfléchir à comment faire connaître le Plan de paysage, établir un plan de communication. Il faut que les élus s'approprient le sujet et pour cela, qu'ils parlent du Plan de paysage chez eux. Il ajoute qu'il y a différents types d'acteurs qui sont concernés et qu'il faut parvenir à mobiliser. Concernant les habitants, les communes ont un vrai rôle à jouer. Pour ce qui est des acteurs économiques, il faudra un vrai effort de conviction à réaliser. L'Etat peut être d'une grande aide pour porter les messages du plan de paysage.

MME DESSAGNES (Sous-Préfecture de Nogent) confirme que l'Etat pourrait servir de relai. Elle mentionne aussi les sites internet des communes comme relai d'information efficaces.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 3 : PREPARATION DU FUTUR CONTRAT 2018-2023 POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

M. DEBARRE (animateur) indique que depuis le dernier Bureau de la CLE, les rendez-vous avec les maîtres d'ouvrages se sont poursuivis. La plupart des maîtres d'ouvrages ont d'ores et déjà transmis les actions qu'ils souhaitent inscrire au contrat et des échanges avec les partenaires financiers ont pu avoir lieu. Il convient de relever les évolutions notables suivantes : le Conseil départemental de Seine-et-Marne fera partie des partenaires financiers du futur contrat ; trois aménageurs sont susceptibles d'être signataires du futur contrat, ce qui est une nouveauté par rapport au précédent contrat. Le calendrier reste très serré avec une finalisation du contrat prévue fin octobre 2017 en vue d'obtenir les délibérations des maîtres d'ouvrages d'ici la fin de l'année 2017.

MME PROUVE (AESN) encourage le Syndicat Marne Vive, structure porteuse du contrat, à ne pas baisser d'intensité pour obtenir des engagements des collectivités sur l'inscription d'actions au contrat. L'Agence se tient prête à appuyer le SMV s'il faut convaincre certaines collectivités.

M. BREUIL (Conseil département 93 – agent) confirme qu'il va être très compliqué de délibérer sur le contrat avant la fin d'année. Le Département a besoin d'une trame de contrat au moins 2 mois avant la date de délibération, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. BERRIOS (Président de la CLE) explique que les collectivités qui ne pourraient pas délibérer avant la fin d'année peuvent adresser une lettre d'engagement indiquant la volonté de soumettre à leur assemblée délibérante la signature du contrat dès que possible.

M. BREUIL (Conseil département 93 – agent) exprime ses craintes sur le fait que les travaux de réhabilitation de réseaux ne pourraient pas être inscrits au contrat. Ce serait très embêtant car il s'agit d'une part importante de l'investissement des collectivités en assainissement. Le maintien du patrimoine d'assainissement demeure une priorité des collectivités.

MME PROUVE (AESN) explique que l'Agence de l'eau va prioriser ses aides sur les opérations ayant un impact direct sur les milieux aquatiques. Dans le Xème Programme d'intervention de l'Agence, les collecteurs de transport départementaux étaient prioritaires. Il est probable qu'ils le restent dans le XIème Programme, actuellement en préparation. Pour les réseaux non départementaux, le travail sera probablement plus dans la dentelle. Si des secteurs où l'assainissement est directement impactant comme à Pontault-Combault seront nécessairement prioritaires, il faudra affiner l'analyse dans les autres secteurs. Elle ajoute enfin que les modalités d'aide de l'Agence seront contraintes à l'avenir par la réduction du budget pour le XIème Programme.

MME JANNE (SMV – agent) alerte l'Agence sur le fait que, en l'état actuel des discussions, même les réhabilitations de réseaux départementaux ne sont pas retenues par l'Agence.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 4 : INFORMATION SUR LES EVOLUTIONS DE LA STRUCTURE PORTEUSE DANS LA PERSPECTIVE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance.

MME BEYELER (SMV – agent) indique que les statuts du Syndicat Marne Vive, structure porteuse du SAGE, sont en cours de révision. Leur rédaction a été reprise de manière à ce que l'élaboration, le suivi, l'animation et la mise en œuvre du SAGE soient l'objet premier du Syndicat. Le Syndicat resterait syndicat mixte ouvert. Deux possibilités seront offertes aux collectivités : l'adhésion ou le conventionnement. L'ensemble des collectivités présentes dans le périmètre du SAGE sont concernées. Il sera recherché l'adhésion en priorité des Etablissements publics territoriaux (EPT) et des Communautés d'agglomération, compte-tenu de leurs compétences. La participation financière restera basée sur un montant par habitant, qui doit être validé en comité syndical. Les nouveaux statuts seront proposés au comité syndical la semaine prochaine.

MME PROUVE (AESN) insiste sur l'importance que l'ensemble des acteurs qui ont un intérêt vis-à-vis du SAGE puissent adhérer (Départements, Syndicats, EPCI FP, EPT...). Les compétences sont en effet très imbriquées : milieux, assainissement, pluvial... La commission locale de l'eau (CLE) doit toujours pouvoir s'appuyer sur sa structure porteuse. Cela tient à peu de choses, c'est pourquoi il est nécessaire de constituer la nouvelle structure au plus vite.

MME GEROLIN (DRIEE – MIISEN PPC) demande si la Métropole du Grand Paris est aussi visée par une possible adhésion ?

MME BEYELER (SMV – agent) répond que oui, compte-tenu notamment de l'exercice de la compétence GEMAPI par la Métropole.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 5 : INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE L'OBJECTIF BAIGNADE 2022

Voir diaporama présenté en séance.

MME BEYELER (SMV – agent) présente brièvement l'avancement des études en cours portées par le Syndicat Marne Vive sur l'analyse des données bactériologiques en Marne (campagnes de mesures de 2015 et 2017) et sur l'identification de sites potentiels de baignade en Marne au regard de la qualité bactériologique et des travaux d'assainissement à réaliser. Une réunion de présentation plus détaillée aura lieu d'ici la fin de l'année. Elle rappelle que ces études sont menées en lien avec les groupes de travail mis en place dans le cadre de l'objectif baignade en Seine – JO 2024.

M. BREUIL (Conseil département 93 – agent) indique qu'il y a eu effectivement une foule de données qui ont été assemblées dans le cadre des groupes de travail baignade Paris 2024. Il faut partager toutes ces données.

M. BERRIOS (Président de la CLE) constate une bonne dynamique autour du sujet mais se rend compte également que le partage n'est pas si simple.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) précise que l'objectif baignade 2024 à Paris servira à l'accueil des jeux olympiques et paralympiques.

MME PROUVE (AESN) informe que la baignade sera évoquée lors du prochain Forum des rivières d'Ile-de-France, organisé par l'Agence de l'eau le 23 novembre 2017. L'Agence va solliciter la participation de ceux qui s'impliquent aujourd'hui dans la baignade comme la ville de Meaux, le Syndicat Marne Vive, la ville de Paris.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 6 : VALIDATION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 8 NOVEMBRE 2017

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine CLE du 28 juin 2017 :

1. Vote – Approbation de l'ordre du jour de la CLE
2. Vote – Approbation du procès-verbal de la CLE du 28 juin 2017
3. Vote – Approbation du SAGE Marne Confluence
4. Vote – Approbation du diagnostic et de la stratégie paysagère du Plan paysage Marne Confluence
5. Vote – Préparation du futur contrat 2018-2023 pour la mise en œuvre du SAGE
6. Vote – Evolutions de la structure porteuse dans la perspective de la mise en œuvre du SAGE
7. Vote – Avancement de l'objectif baignade en Marne 2022
8. Informations et questions diverses

Concernant le point 5, il est proposé de le modifier en « Prend acte ».

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

MME GEROLIN (DRIEE – MIISEN PPC) informe de l'avancement du dossier de permis de construire déposé par la société PROMOGIM à Sucy-en-Brie. Suite à l'intervention du SAGE et de la Police de l'eau, les travaux sont toujours à l'arrêt. Il y a eu des ajustements mais la Police de l'eau va demander des compléments au dossier, ce qui va prolonger le délai d'instruction. Il n'y a eu en revanche aucune inflexion du projet sur l'implantation du bâti aux abords de la canalisation du Morbras.

M. BERRIOS (Président de la CLE) confirme la nécessité d'être ferme sur les exigences environnementales, notamment auprès des acteurs de l'aménagement.

En l'absence d'autre intervention, M. BERRIOS remercie les participants et lève la séance à 17h15.